MIDI LIBRE

Édition du mercredi 30 juin 2010

Nimes. Sharka: Le décès de Philippe Bois bouleverse ses amis

Philippe Bois, 56 ans, arboriculteur à Manduel dont l'exploitation a été liquidée cet hiver, vient de s'éteindre des suites de sa longue maladie, sans pouvoir attendre un règlement du dossier sharka (*ML* du 27 janvier).

Sa disparition bouleverse ses amis de l'Association des victimes de la sharka. *« Philippe souhaitait partir serein, il sera parti sur cette dernière provocation de l'Inra »*, écrit un proche, faisant référence à la récente prise de parole de l'Inra déclinant à nouveau toute responsabilité dans la contamination des vergers.
« L'amertume, la tristesse, la révolte nous touchent tous. Devant cet État incapable de se mobiliser en entier pour trouver des solutions. Cet État semble attendre que les victimes du virus disparaissent... »

MIDI LIBRE

Édition du 26 juin 2010

Face aux accusations, Michel Bariteau, directeur Paca de l'Inra, dont dépend Bellegarde, plaide non coupable

Vous avez déclaré, dans un communiqué, que vos chercheurs subissent des pressions inadmissibles. Lesquelles ?
Nous sommes, à l'Inra, solidaires de la profession agricole. Nous faisons partie du monde agricole. On est au côté des arboriculteurs, on sait qu'ils vivent des situations terribles et on est engagé dans de gros programmes de recherche pour lutter contre la sharka. Mais on ne veut pas servir de boucs émissaires. Et on vit très mal le climat d'hostilité qui nous entoure.

Plus précisément ?
On a tiré à balles réelles sur nos bâtiments de Bellegarde, alors qu'il y a des étudiants qui dorment dedans de temps en temps, on a posé des bombes factices, écrit des tags "Inra assassin". C'est très difficile à supporter pour les gens qui travaillent sur place et qui sont souvent des enfants d'agriculteurs. Aussi, je tiens à répéter que l'Inra est solidaire du monde agricole et de tous nos collègues qui subissent toutes ces agressions.

Une nouvelle expertise judiciaire conclut que l'Inra est à l'origine de l'épidémie. Pourquoi est-ce impossible à vos yeux ?
C'est un rapport de plus. Or, les faits que l'Inra a rapportés aux tribunaux ont toujours permis d'écarter notre responsabilité. Toute conviction est légitime mais il faut aussi respecter les décisions de justice. Si celle-ci devait changer son regard, on fera ce que nous demandons aux autres : nous respecterons ses décisions. Car nous souhaitons qu'elle aille au bout des choses et éclaire tout le monde. Aujourd'hui, nos chercheurs ne comprennent pas que l'opinion se retourne contre eux alors que la justice n'a jamais cessé de leur donner raison.

Cette expertise affirme pourtant que l'épidémie s'est déclarée dans les vergers touchant vos locaux, notamment de Bellegarde...
On verra ce qu'en dira le tribunal de Grenoble. Il a reçu nos conclusions, elles sont confidentielles du fait de la procédure. Je peux juste dire que la contamination est apparue en de nombreux points, et pas seulement de façon concentrique, autour de nos domaines.

Vos certitudes relèvent, pour certains, de l'arrogance. Vous ne pouvez pas vous tromper ?
On n'est plus dans un monde où les chercheurs seraient enfermés dans une tour d'ivoire. Les chercheurs savent tous, dans leur travail, qu'ils sont exposés au risque d'erreur. Et on travaille dans la transparence, on publie tout ce que l'on fait, on a même un blog sur lequel on invite les citoyens à s'exprimer sur nos programmes de recherche. Si on a pêché, c'est par défaut de communication.

ARBORICULTURE
29/10/2009 | 17:37
par Fabrice DUBAULT

Une délégation gardoise reçue au ministère

Occupation INRA Manduel par arboriculteurs du Gard et de la Drôme
© France 3

L'INRA de Manduel est accusé par les agriculteurs d'avoir contaminé plusieurs vergers avec le virus de la Sharka

Une trentaine d'arboriculteurs du Gard et de la Drôme ont occupé, quelques heures, lundi, le site de l'INRA de Bellegarde (Gard), pour exiger une table ronde sur la sharka, un virus étudié par l'INRA mais qui s'est "échappé" et a contaminé, selon les arboriculteurs, des exploitations de ces départements.

Cette action, annoncée par la FDSEA du Gard et confirmée par le responsable du site gardois de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), intervient trois jours après l'intervention d'un huissier dans une exploitation du Gard, le château de Campuget.

Ce domaine avait été contraint d'abattre ses 45 hectares d'arbres fruitiers, seule façon de lutter contre la sharka. Il s'était vu octroyer par la justice une indemnisation de 400.000 euros, confirmée en appel, a raconté à l'AFP le responsable arboriculture de la FDSEA du Gard, Laurent Ducurtil.

Mais le Conseil d'Etat a cassé cette décision l'an dernier, selon M. Ducurtil.

C'est pour tenter de récupérer cette indemnisation que l'INRA avait dépêché au château de Campuget un huissier, empêché par des arboriculteurs de saisir le stock de vin du domaine.

Une délégation reçue jeudi au ministère de l'agriculture :

Des arboriculteurs, dont les vergers ont été touchés par le virus de la sharka, vont plaider leur cause jeudi au ministère de l'Agriculture, un rendez-vous obtenu après l'occupation temporaire du site de l'INRA de Bellegarde (Gard), a-t-on appris de source syndicale.

La délégation sera composée d'arboriculteurs du Gard, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône et des Pyrénées-Orientales, a précisé à l'AFP le responsable arboriculture de la FDSEA du Gard, Laurent Ducurtil.

Cette délégation demandera notamment un plan de lutte contre ce virus qui touche depuis une vingtaine d'années les pêchers, les abricotiers et les pruniers dans ces départements.

Si les fruits de ces arbres restent comestibles, ils sont en revanche impropres à la commercialisation du fait des déformations qu'ils subissent.

Pour M. Ducurtil, "il faut des moyens humains et financiers" pour repérer les arbres malades mais aussi "dédommager les exploitants", contraints à abattre la totalité de leur verger - seule façon de lutter contre le virus - dès lors que 5% des arbres sont touchés, a précisé le syndicaliste.

Or, actuellement, l'indemnisation proposée est de 5.000 euros l'hectare contre 20 à 30.000 euros dans les années 90 selon la FDSEA.

Pour les arboriculteurs, il ne fait aucun doute que le virus "qui vient de Grèce et des pays de l'Est", selon M. Ducurtil, a contaminé les exploitations après s'être "échappé" des centres de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), notamment celui de Bellegarde, où il était étudié.

Le virus venu de Grèce :

La sharka est un virus "qui vient de Grèce et des pays de l'Est", et qui touche les pêchers, les abricotiers et les pruniers, a expliqué M. Ducurtil. Si le fruit reste comestible, il est rendu impropre à la commercialisation du fait des déformations qu'il subit.

Etudié dans les centres de l'INRA, le virus s'en est "échappé" et a contaminé de nombreuses exploitations, a affirmé le syndicaliste, selon lequel "il y a 150 procès dans le Gard et la Drôme contre l'INRA".

Lundi soir, "on a demandé l'organisation d'une table ronde" sur le virus "au directeur national de l'INRA. On attend sa réponse", a déclaré M. Ducurtil, qui demande aussi l'arrêt des interventions des huissiers.

La FDSEA réclame notamment que soit abordée la question de l'indemnisation des exploitants obligés d'abattre leurs arbres, qui est passée, selon M. Ducurtil de 20.000 et 30.000 euros par hectare dans les années 1990, à 5.000 euros.

La Sharka : un virus fruitier

La sharka ou Plum pox virus (PPV) est la maladie virale la plus dévastatrice du genre Prunus. La maladie trouve son origine en Bulgarie, désignée sous le nom de sharka qui signifie variole. Découverte sur prunier en 1916 près de la frontière bulgaro-yougoslave, cette maladie s'est vite propagée vers les vergers des pays voisins.

Le potyvirus de la sharka est responsable d'une maladie des végétaux affectant les espèces de fruits à noyau du genre Prunus, comme les pêchers, les nectariniers, les pruniers, les abricotiers, les amandiers et certaines variétés ornementales. Le Plum pox virus (ou PPV) ne tue pas les arbres et n'infecte ni n'affecte la santé des humains et celle des animaux. Toutefois, il peut en affecter grandement le rendement de la récolte en en rendant les fruits impropres à la consommation, par la création de fruits présentant notamment des difformités, des marques colorées de formes circulaires et d'un goût très acide.. Il se transmet naturellement par le biais des pucerons et peut être par d'autres insectes piqueurs/suceurs (mais rien n'est moins sûr), ainsi que par le greffage, le surgreffage et par le transfert de plants infectés. Plusieurs espèces végétales peuvent servir de réservoir viral pour le virus de la sharka, le type de réservoir et ses effets variant selon la souche de la sharka en cause, et l'espèce variétale infectée. Quelques études ont suggéré la possibilité de transmission du virus par la graine (semis de noyaux provenant d'arbres infectés), mais le consensus scientifique international actuel s'oriente vers la non transmissibilité du virus par cette voie. L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) effectue des recherches sur la sharka depuis 1970. Ses travaux ont aussi mis en évidence le rôle des pucerons vecteurs dans l'acquisition puis la retransmission du virus à partir d'un réservoir viral de la sharka vers d'autres espèces végétales saines.

VIDEO

Une trentaine d'arboriculteurs occupe l'INRA

Ils se sont installés lundi dans l'après-midi sur le site gardois de Manduel. (voir)

INFO LANGUEDOC-ROUSSILLON

PAGES ÉTÉ
Au fil de l'eau *[=>http://sud.france3.fr/info/languedoc-roussillon/au-fil-de-l-eau-63906719.html]*

1 vidéo

MONTPELLIER
Georges Frêche président du CHU *[=>http://sud.france3.fr/info/languedoc-roussillon/georges-freche-president-du-chu--63905666.html]*

2 vidéos

MÉTÉO
L'été sera chaud *[=>http://sud.france3.fr/info/languedoc-roussillon/l-ete-sera-chaud-63906150.html]*

1 vidéo

DROGUE
Saisie de 679 kg de haschich à Bessan *[=>http://sud.france3.fr/info/languedoc-roussillon/saisie-de-679-kg-de-haschich-a-bessan-63882876.html]*

1 vidéo

OTAGES
Un flash mob à Montpellier *[=>http://sud.france3.fr/info/languedoc-roussillon/un-flash-mob-a-montpellier-63870665.html]*

1 vidéo

SOCIÉTÉ
Un suicide et 3 tentatives dans un collège audois *[=>http://sud.france3.fr/info/languedoc-roussillon/un-suicide-et-3-tentatives-dans-un-college-audois-63801776.html]*

4 vidéos

TOUTE L'INFO LANGUEDOC-ROUSSILLON >>

Droits de reproduction et de diffusion réservés © 2010 France Télévisions
Devenir annonceur sur nos sites | Mentions légales et crédits | Conditions générales d'achat
France 3.fr, adhérent du Geste, est un site du groupe France Télévisions
Les sites du groupe France Télévisions : France 2 | France 3 | France 4 | France 5 | France Ô | RFO | France TVoD | France Télévisions | Fondation

Communiqué de presse. 27/10/2009

Affaire de la Sharka dans le Gard : l'INRA appelle au respect de la décision du conseil d'Etat

Lancer l'impression
Fermer cette fenêtre

Dans un arrêt de cassation en date du 7 août 2008, le Conseil d'Etat a définitivement écarté la responsabilité de l'INRA dans l'affaire de la contamination des vergers de la société gardoise Campuget par le virus de la Sharka.

Cette décision était motivée par la multiplicité des sources de propagation du virus (notamment l'importation par certains pépiniéristes de plants contaminés) et l'absence de contigüité entre les vergers infectés et une station arboricole de l'institut, elle-même victime de la Sharka.

C'est donc au titre de cette décision que l'INRA a tenté, le 23 octobre 2009, de récupérer par voie d'huissier l'indemnité de 420 000 € qu'il avait indûment versée en 2002 à la société plaignante, qui n'a pas répondu aux multiples demandes de rétrocession de l'institut.

L'INRA rappelle en outre qu'il a fait l'objet de plus de 300 procédures administratives sur ce même sujet et que toutes, à ce jour, ont établi que l'Institut n'était pas responsable de la contamination des exploitations des plaignants par un virus qui sévit au niveau mondial.

Enfin, l'INRA tient à préciser qu'il n'a jamais planté ou greffé de matériel végétal infecté dans ses vergers et ne conduit aucune expérimentation sur la Sharka dans ses domaines arboricoles, dont la station suspectée à Bellegarde. Les travaux sur ce virus se font exclusivement en milieu confiné à Bordeaux et Avignon avec toutes les précautions requises, ce que les juridictions administratives saisies ont reconnu.

Le virus de la Sharka s'attaque aux fruits à noyaux, en altère la forme et les qualités gustatives, les rendant impropres à la commercialisation malgré l'absence de nocivité pour la santé humaine. La seule méthode de lutte consiste aujourd'hui en l'arrachage des arbres fruitiers contaminés.

Rédacteur : Service Presse INRA
Tél : 01 42 75 91 68 / 91 69 ou presse@inra.fr

Siège : 147 rue de l'Université 75338 Paris Cedex 07 - tél : +33(0)1 42 75 90 00 | copyright © INRA 2005 | Crédits | Mentions légales

La France Agricole.fr
L'information experte sur l'agriculture

La France Agricole / Actualités

Virus de la sharka : des arboriculteurs accusent l'Inra

Publié le vendredi 19 février 2010 - 19h06

Une centaine d'arboriculteurs du sud de la France, essentiellement de la Drôme, ont entamé une procédure judiciaire contre l'Inra, l'accusant d'avoir malencontreusement contaminé leurs vergers avec le virus de la sharka.

Une centaine d'arboriculteurs du sud de la France, essentiellement de la Drôme, ont entamé une procédure judiciaire contre l'Inra, l'accusant d'avoir malencontreusement contaminé leurs vergers avec le virus de la sharka, a-t-on appris vendredi auprès de l'avocat des arboriculteurs.

L'Inra dément pour sa part toute responsabilité. Une action en responsabilité a été déposée contre l'Institut, dès 2003, devant le tribunal administratif de Grenoble, puis un rapport d'expertise finalement rendu le 4 février 2010, a-t-on appris auprès de Me Guillaume Tumerelle, confirmant une information du quotidien *Le Parisien*.

Le tribunal administratif a confirmé que ce rapport de trois experts indépendants, long de 183 pages, lui avait été remis et lui permettrait « de statuer sur le fond », ajoutant qu'une audience était prévue cette année.

« Plusieurs filières de contamination par la sharka, internes à l'Inra, ont été mises en évidence par les experts judiciaires, l'existence de ces filières ayant toujours été niée par l'Inra », a affirmé Me Tumerelle, qui représente une centaine de producteurs de la Drôme, du Gard et des Bouches-du-Rhône.

Pour l'avocat de l'Inra, Me Alain Monod, en revanche, « on sait maintenant qu'il y a eu d'autres facteurs, notamment *via* des plants achetés par des arboriculteurs dans des conditions douteuses ».

« Je ne pense en aucun cas qu'un tel rapport, long, laborieux et confus, puisse permettre d'établir un lien de causalité direct et certain entre les activités de l'Inra et l'apparition de la sharka », a-t-il ajouté.

Lire également :

- Sharka : la FNPF a obtenu des engagements du ministre sur plusieurs mesures

Vous avez trouvé cet article à l'adresse suivante :
http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole-8.html

Copyright lafranceagricole.fr